

CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 19 octobre 2022

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2022 :

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre, à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Claude GIRARD**.

<u>Présents</u>: Jean-Claude GIRARD, Géraldine CHEDOZ, Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Patrick CHANDON, Thierry NOËL, Valérie MASSET, Adeline JEUNOT, Andréa MONNIOT, Christine LANIER, Estelle CHARY-SMOLAREK, Marc BEGIN, Laurence LIEFROID, Karine WURSTER et Daniel PERROT.

Absents:

Jean-Michel MONIN, excusé, pouvoir à Jean-Claude GIRARD, Alain ROBERT, excusé, pouvoir à Marc BEGIN, Alain NOIROT, excusé, pouvoir à Valérie MASSET, Flora MAURE, excusée,

Secrétaire de séance : Yves DOUSSOT

Approbation du compte-rendu du 29 juin 2022

Le compte-rendu du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 / Adoption du document de prescriptions conforme au règlement type de gestion durable (RTG): Monsieur Yves DOUSSOT, Adjoint au Maire indique que la forêt communale relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion.

Ce document a été présenté en préambule par un agent patrimonial de l'Office National des Forêts (ONF).

Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt communale d'Ouges relevant du régime forestier, établi par l'Office National des Forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de BOURGOGNE dont elle dépend.

Dans le cadre de cet exposé, une présentation est faite des programmes prévisionnels de coupes et de travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de ce document de prescriptions. Ces programmes serviront à élaborer les états d'assiette et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

Avec cet accord, la forêt communale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code forestier.

Monsieur l'Adjoint au Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ces éléments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ **DECIDE** d'adopter le document de prescriptions propre à la forêt communale établi conformément au règlement type de gestion,

- ► CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

2/ Dénomination de voierie communale (avis du Conseil) :

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers de la nécessité d'identifier clairement la voirie créée pour la desserte interne du Lotissement dit « Les Berges du Canal » débouchant sur la rue du Cornouiller compte tenu de l'état d'avancement du projet immobilier.

En effet, la dénomination de voirie permettra d'identifier clairement les adresses des constructions concernées et de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons.

Il est rappelé que la dénomination de voiries relève de la compétence de Dijon métropole compte tenu des transferts de compétence intervenus.

Cependant, il est nécessaire de réaliser une proposition de noms par la commune afin que celle-ci puisse être diffusée pour validation au bureau métropolitain de Dijon métropole.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'étudier et d'analyser les propositions de voies suivantes :

- Impasse André PATTE;
- Impasse Joséphine BAKER;
- Impasse Samuel PATY;
- Impasse Simone VEIL;
- Impasse Arnaud BELTRAME;
- Impasse du Canal de Bourgogne;
- Impasse des berges du Canal;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur la proposition de voirie suivante : Impasse des berges du Canal ;
- ▶ **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de transmettre cette proposition de voirie aux services de Dijon métropole.

3 / Questions diverses :

Monsieur le Maire informe :

- Du recrutement en cours d'un agent de restauration et d'animation périscolaire afin de remplacer un agent contractuel ayant obtenu un CDI à plein temps sur un poste d'animatrice périscolaire dans une autre commune.
- De l'avancée du projet de création des cellules commerciales, une réflexion constante est menée en lien avec le Cabinet d'AMO-programmiste afin de remplir les objectifs poursuivis : dynamiser le territoire communal par la mise en place de cellules commerciales ; solution de relogement pour l'activité médicale de l'infirmière. Un portage privé de l'opération est à privilégier compte tenu des éléments suivants : portage du risque économique et financier porté par un aménageur privé ; création de cellules commerciales permettant aux administrés de bénéficier d'activités commerciales ; limiter le risque de vacance commerciale.
- Dans la continuité de ce projet un découpage parcellaire sera réalisé par un Cabinet de géomètre afin de procéder au découpage de la parcelle BB 105 afin de rendre possible la cession du lot B2 au Cabinet de kinésithérapie la SCM CELIE. En complément, une étude de sols devra être réalisée par la commune afin d'évaluer le terrain. Cette étude, à la charge du vendeur, est obligatoire avant la signature d'un compromis de vente.
- De l'avancée du projet immobilier porté par un bailleur avec l'objectif de loger les cadres de l'école de gendarmerie.

Le Commandant de l'école a en effet confirmé le besoin de logement à court terme pour les encadrants de l'école dont les effectifs vont continuer à croître.

- De l'avancée concernant la solution de relogement temporaire pour l'activité de l'infirmière. Des devis ont été demandés aux principales entreprises concernées afin de disposer de différentes hypothèses de travail : achat ; achat d'occasion et location. Une solution sera retenue au plus tard fin octobre.
- Du démarrage de la démolition des bâtiments situés 5 rue de la Fontaine. Le bailleur HABELLIS porteur de projet a missionné l'entreprise PENNEQUIN. Les travaux devraient démarrer le 24 octobre.
- De l'avancée des travaux de canalisations d'eau potable rue Charles de Gaulle, sur la période de 2011 à 2021, 11 interventions urgentes ont été réalisées pour réparer des fuites sur cette canalisation. Dijon métropole a demandé à la société SUEZ, concessionnaire du réseau d'intervenir afin de refaire à neuf les 36 branchements alimentant les usagers afin d'améliorer la performance du réseau. Il est à noter un décalage des délais d'une semaine environ lié à la pénurie de carburants.
- De la programmation des travaux d'aménagements de voirie rue Charles de Gaulle, une sollicitation de rendez-vous a été faite par le Service Paysages, Espaces Publics de Dijon métropole en charge du pilotage du projet. Le démarrage des prestations devrait intervenir fin octobre début novembre.
- De l'organisation en 2023 de la deuxième course de voiture à pédales organisée sur la commune en partenariat avec la Fédération française de courses de voitures à pédales (FFCVP) <u>la date retenue est celle du dimanche 27 août 2023.</u>

- De la signature des devis suivants :

- Achat d'une fontaine à eau dans le cadre de l'extension du restaurant scolaire avec l'entreprise SOURCEO pour un montant global de 1 462 euros TTC;
- Maintenance annuelle de cette fontaine prévue avec cette entreprise pour un montant global de 180 euros TTC (2 visites au cours de l'année);
- Intervention du Cabinet de géomètre SCP MORNAND et associés pour procéder au découpage parcellaire de la parcelle BB 105 pour un montant de 2 145 euros TTC ;
- Réparation du siège et de la suspension du siège du Renaut Traffic à réaliser avec le garage DYN'AUTO pour un montant global de 1 324 euros TTC;

Monsieur Yves DOUSSOT (1er adjoint) informe de :

- De l'avancée du projet de véloroute le long du canal de Bourgogne. Le démarrage des prestations permettant de réaliser l'aménagement de pistes cyclables débutera soit le 7 novembre soit le 14 novembre. Deux réunions de travail ont déjà été réalisés au sein de la commune à la demande du maître d'œuvre travaux du Conseil départemental de Côte-d'Or en charge du pilotage du projet. Cet aménagement est constitué de deux tranches : une tranche ferme reliant Ouges à Aiserey et une tranche optionnelle allant d'Aiserey à Saint-Jean-de-Losne.
- De la prochaine réunion de la Commission développement durable qui se réunira <u>le mardi 8</u> novembre à 19 heures. Deux sujets en lien avec cette commission :
 - La commune s'est portée volontaire afin d'expérimenter la collecte de biodéchets en collecte en Points d'Apports Volontaire (PAV) avec des conteneurs à placer sur l'espace public. Les demandes sont toujours en cours d'étude par le service collecte des déchets de Dijon métropole qui procèdera à la sélection des communes retenues.
 - La mise en place d'un nouveau service appelé «Tri mobile». Il s'agit d'un fourgon aménagé permettant de collecter les déchets dangereux (petits déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, aérosols, pots de peinture, solvants...) destinés à aller en déchetterie. L'objectif étant de sensibiliser les habitants au tri de leurs déchets dangereux.

Ce service interviendra pendant une demi-journée sur la commune durant la Semaine Européenne de la réduction des déchets (19 au 27/11).

Madame Géraldine CHEDOZ (2ème adjointe) informe de :

- De la tenue des Conseils d'école : le conseil d'école maternelle sera réuni le jeudi 20 octobre 2022 de 17H30 à 19H30 et le conseil d'école élémentaire le mardi 8 novembre.

Point sur les effectifs de la rentrée scolaire 2022/2023 :

Ecole élémentaire :

Nombre d'élèves CP-CE1 classe de Madame COLMAN : 23 élèves ; Nombre d'élèves CE1-CE2 classe de Madame SIMONOT : 25 élèves ; Nombre d'élèves CM1-CM2 classe de Monsieur BRIDOT : 25 élèves ;

Au total 73 élèves (légère baisse de 3 élèves par rapport à l'effectif de l'année scolaire précédente).

Madame COLMAN assurera ses fonctions pendant un an en tant que remplaçante.

Ecole maternelle :

Nombre d'élèves TPS-PS classe de Madame LAFLEUR : 17 élèves ; Nombre d'élèves MS-GS classe de Monsieur COMBIER : 22 élèves ;

Au total 39 élèves, pour l'année scolaire 2022-2023.

- De la prochaine réunion de la Commission jeunesse qui se réunira <u>le samedi 22 octobre à 10 heures.</u>
- De la désignation des écoles Ougeoises pour participer à l'évaluation des écoles avec deux phases complémentaires :

Auto-évaluation : 28 novembre 2022 au 28 février 2023

Évaluation externe : 27, 28, et 29 mars 2023

Madame Andréa MONNIOT et Madame Christine LANIER informent :

- De la vitesse excessive des véhicules sur certains secteurs de la commune et notamment rue de l'Abbaye. Une réflexion devra être menée en concertation avec les élus et les partenaires éventuels le service Paysages, Espaces Publics de Dijon métropole afin de trouver des solutions permettant de limiter la vitesse des usagers de la route. Des pistes de réflexion ont été mises en évidence : aménagements de voiries / chicanes ; signalisation adaptée et renforcée ; contrôles renforcés....

Date de signature de l'approbation du procès-verbal :

Fait à Ouges, le 12/12/2022

Le Maire :

Jean-Claude GIRARD

Le Secrétaire de séance :

AX